
Règlements et conditions

Admissibilité

Toute pièce soumise au concours doit avoir été conçue et/ou emballée au Canada.

Ceci signifie que le design et le graphisme de l'étiquette, la flexographie ou le contenant doivent avoir été faits au Canada OU BIEN que le produit ait été emballé au Canada.

Les pièces doivent être en marché le 1^{er} octobre 2018.

Les pièces présentées doivent être des emballages finaux imprimés (aucune maquette acceptée).

Chaque pièce présentée doit faire l'objet d'un formulaire d'inscription individuel rempli que vous trouverez sous l'onglet « **INSCRIVEZ-VOUS** » du site.

Catégories

RAYONS DU SUPERMARCHÉ

Épicerie (longue durée de conservation)

- Boissons alcoolisées (vin, bière, ...)
- Boissons non-alcoolisées
- Produits d'épicerie secs (farine, gruau, viande séchée, ...)
- Produits d'épicerie autres (conserves, barres, collations, noix, ...)

Frais ou réfrigéré

- Fruits et légumes
- Boulangerie, pâtisserie, desserts
- Viandes, volailles, poissons, fruits de mer et substituts végétaux
- Prêt-à-boire et produits laitiers (oeufs, beurre, margarine, ...)
- prêt-à-manger

Surgelé

- Aliments ou ingrédients
- Prêt-à-manger

CATÉGORIE PRIX SPÉCIAUX

- Aliments du Québec
- Emballage favorisant la transparence nutritionnelle (Prix DUX) et guidant les consommateurs à faire de bons choix

CATÉGORIE SUBSTRATS

- Emballage en plastique flexible
- Emballage en plastique rigide
- Emballage en métal
- Emballage en carton

OPTIMISATION & PRODUCTIVITÉ

Initiatives d'optimisation des pratiques d'emballage ayant un impact sur la protection des marchandises et sur l'efficacité logistique, le tout visant à répondre à un besoin du marché (réduction des bris et des pertes, réduction des coûts, gain de temps, réduction des composantes d'emballage, amélioration de l'empreinte écologique, amélioration de l'expérience client, etc.).

- Optimisation & productivité

* 1. Si le jury l'estime nécessaire, une pièce pourra être évaluée dans d'autres catégories que celle indiquée sur le formulaire d'inscription.
2. Le jury se réserve le droit de regrouper ou de diviser des catégories au besoin.
3. Les membres du jury n'ont pas le droit de voter pour leurs pièces, s'ils ont des pièces en compétition.

Remise des prix

Un grand prix sera décerné dans chacune des catégories.

Un prix spécial récompensant les emballages faisant preuve de transparence alimentaire/nutritionnelle favorisant l'adoption de saines habitudes alimentaires sera décerné à un finaliste.

Un prix spécial « Aliments du Québec » sera décerné à un emballage parmi les finalistes de toutes les catégories.

Les résultats seront dévoilés au moment de la remise des prix lors du GALA GAÏA, qui se tiendra le 7 novembre 2018. Ils seront publiés sur le site du concours ainsi que dans les magazines L'actualité ALIMENTAIRE et LE must et les plateformes numériques associées.

Participation

Toutes les pièces devront être reçues, incluant tout document pertinent pouvant contribuer à la compréhension de vos initiatives, au plus tard le 26 octobre 2018 avant 17 h à nos bureaux (aucune pièce ne sera retournée):

LES PRIX GAÏA: 615, rue Notre-Dame • Saint-Lambert, Québec • J4P 2K8

Tarif

L'inscription des emballages au concours GAÏA est sans frais. Les entreprises doivent cependant assumer les frais de livraison des dits emballages aux bureaux d'EDIKOM.

Le tarif pour la participation au Gala est disponible sous l'onglet « Achetez vos billets ».

Jury

Les pièces seront évaluées par un jury d'experts en emballage, design et communication. Voir la section à cet effet pour connaître les membres du jury 2018. En aucun temps les membres du jury seront autorisés à divulguer les notes d'évaluation des délibérations.

Responsabilité

Déclaration sur le droit d'auteur : le candidat atteste avoir obtenu toutes les autorisations ou dispenses concernant les constituants et les sujets de la pièce inscrite au concours LES PRIX GAÏA 2018 et qu'il en est le propriétaire (ou détient l'accord du propriétaire).

EDIKOM se réserve le droit d'utiliser le matériel fourni (nom, logo, photos, etc.) dans ses publications et produits, comme outil promotionnel du concours ou encore pour un reportage journalistique dans toute autre publication.